



Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 14 avril 2009

CONTENU

Politique commerciale

La politique commerciale américaine : toujours en développement.....	1
Le nouveau rapport de l'USTR sur les télécommunications	2

Point de mire : Amérique Latine

Le droit syndical au Panama : une obligation déclare Levin	3
L'ATPDEA pour le Paraguay	4

Politique commerciale

La politique commerciale américaine : toujours en développement

Lors du Forum global pour l'innovation à l'Université Howard à Washington, Ron Kirk a fait (le 8 avril) sa première sortie de presse officielle depuis sa désignation au poste de Représentant américain pour le commerce (USTR). Il a déclaré que l'administration Obama n'avait pas encore pris position sur certains enjeux commerciaux. Parmi ces enjeux figurent l'Accord commercial anti-contrefaçon (ACAC), une puissante initiative pour les pays qui soutiennent de hauts standards dans la lutte contre la piraterie et la contrefaçon. Étant donné son objectif (tacite) d'adopter des mesures pour *criminaliser* les infractions en matière de propriété intellectuelle, l'ACAC a fait l'objet de fortes critiques. Sur ce point, Kirk n'a pas trop développé. Il a, cependant, annoncé la publication d'un résumé des principaux éléments présentement sous discussion dans l'ACTA, histoire de faire preuve de plus de transparence (http://www.dfat.gov.au/trade/acta/summary_of_discussions.html). Mais à la lumière du texte, nous constatons que le sous-chapitre sur la piraterie sur Internet peine encore à être clairement défini. Rappelons que ce qui distingue l'ACTA des autres accords internationaux en lien avec la propriété intellectuelle, c'est qu'il se négocie « en marge » — *stand-alone agreement* — des forums comme l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou encore, l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Ainsi, le manque de clarté quant à la nécessité d'un autre Accord « au-dessus » de ceux déjà existants, pousse certains critiques à supposer que l'ACTA constitue une tentative d'imposer des règles beaucoup plus strictes qui ne pourraient être acceptées dans le cadre de forums multilatéraux impliquant des pays en voie de développement.

Le discours de Kirk refléta celui de l'Agenda commercial présidentiel (http://www.ustr.gov/Document_Library/Reports_Publications/2009/Section_Index.html), lequel mettant l'accent sur la nécessité d'une stratégie d'application des normes commerciales ainsi que sur la mise en œuvre des accords de libre-échange avec la Colombie, le Panama et la Corée du Sud. Sur la question de



Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 14 avril 2009

l'application des normes commerciale, Kirk a déclaré que faire appel à l'Organe de règlement des différends de l'OMC ne devrait constituer qu'un moyen de dernier recours. Selon lui, dans un effort pour conquérir de nouveaux marchés, les États-Unis devraient plutôt favoriser la diplomatie avec leurs partenaires commerciaux. Cette prise de position a irrité l'aile « gauchiste » républicaine qui a demandé où étaient passés les soi-disant démocrates qui, durant la présidence de Bush, avaient critiqué le manque de litiges portés devant l'OMC.

Enfin, il importe de souligner que la politique commerciale américaine est toujours en développement. Tant et aussi longtemps que *l'establishment* ne sera pas complètement en place, plusieurs enjeux et initiatives demeureront en suspens et ce, même si le Congrès a déjà commencé à explorer certains dossiers controversés comme les contrôles américains sur les échanges commerciaux des Satellites (de façon à maximiser les parts de marché des firmes américaines) et les termes de la coopération nucléaire civile. Aussi l'administration doit-elle s'occuper de certains enjeux laissés par l'administration Bush comme la question du *Trans-Pacific Strategic Economic Partnership Agreement* et celle de la manipulation du Yuan. À cet égard, l'élaboration (rapide) d'une stratégie commerciale asiatique s'avère de prime importance.

Source: « Aspects Of Trade Policy Fall Into Place; Export Controls Lag », *Inside US Trade*, April 8, 2009 - Vol. 27, No. 14. p. 7.

Le nouveau rapport de l'USTR sur les télécommunications

Le Représentant américain pour le commerce, Ron Kirk a annoncé la publication des résultats du rapport annuel sur l'efficacité des accords commerciaux sur les télécommunications sous la section 1377 de l'Omnibus *Trade and Competitiveness Act of 1988*.

Le rapport a relevé quantité de barrières faisant obstacle aux fournisseurs américains de services de télécommunication et d'équipement. En plus de proposer des solutions aux problèmes des barrières à l'entrée, le rapport dresse une liste d'enjeux spécifiques sur lesquels l'USTR devra s'attarder dès cette année en matière d'encadrement et de respect d'application des normes commerciales. Sur ce point, Kirk a déclaré que c'est justement ce type de barrières qui heurte la compétitivité des États-Unis dans ce secteur à l'externe de même que leur capacité d'ériger des infrastructures communicationnelles efficaces et novatrices à l'interne : « In these difficult times, it is more important than ever to make sure this engine of investment and growth is running strong. » Parmi les principaux points du rapport figurent:

- Les enjeux avec les fournisseurs: le rapport souligne les difficultés que rencontrent les fournisseurs américains lors des signatures de contrats



Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 14 avril 2009

avec des fournisseurs d'Australie, de Colombie, d'Allemagne, d'Inde, du Mexique, de Singapour et de Suède.

- Les coûts des appels téléphoniques (fixes et portables): le rapport souligne les coûts élevés et les surcharges pour les appels longues-distances dont les opérateurs américains (et donc, inévitablement les consommateurs) sont victimes au Salvador, en Jamaïque, au Japon, au Pérou ainsi qu'à Tonga.
- La transparence et l'indépendance de régulation: le rapport dresse une liste des pays dont les agences de régulation ont besoin d'être renforcées et dont les politiques de transparence ont besoin d'être améliorées. Ces pays sont: la Chine, l'Égypte, l'Allemagne, l'Inde, Israël, le Mexique et l'Afrique du Sud.
- Les enjeux affectant le commerce d'équipement de télécommunication: le rapport évalue les standards et le respect de ces derniers (y compris les exigences de test) qui agissent comme barrières à l'entrée pour les fournisseurs américains au Brésil, en Chine, en Inde, en Israël, au Mexico, en Corée du Sid et en Thaïlande
- Les actions: le rapport identifie les forums bilatéraux et multilatéraux les plus susceptibles de permettre aux États-Unis d'encadrer profitablement la résolution de ces enjeux. En ce qui concerne les enjeux plus complexes, le rapport souligne, sans pour autant développer, la nécessité pour l'USTR de trouver les meilleures solutions possible pour pallier les problèmes.

Pour lire le rapport :

http://www.ustr.gov/Document_Library/Reports_Publications/2009/Section_Index.html

Source: USTR, « Ambassador Kirk Announces Results of Annual 1377 Review of the Operation and Effectiveness of Telecommunications Trade Agreements », *USTR News*, April 6, 2009. [En ligne]: <http://www.ustr.gov/>

Point de mire : Amérique Latine

Droit syndical au Panama : une obligation déclare Levin

Le Panama devra changer ses normes du travail s'il désire que l'accord de libre-échange avec les États-Unis passe au vote au Congrès, un simple décret ne suffit plus. Cette nouvelle exigence survient après que le président du sous-comité pour le commerce du Comité des Voies et Moyens, Sander Levin, ait soulevé la question du respect des normes du travail dans ce pays. Ce dernier a



Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 14 avril 2009

dressé une liste de problèmes dont trois d'importance centrale nécessitant un changement de la loi panaméenne. Reste à savoir maintenant comment le Panama et la Maison Blanche réagiront face à cette déclaration.

Le premier problème se rapporte au fait qu'un groupe d'une quarantaine de travailleurs ne puisse, sous la loi panaméenne, former un syndicat. À cet égard, Levin a déclaré que selon les critères de l'Organisation mondiale du travail, un seuil de 20 travailleurs suffisait pour créer un syndicat. Le second se rapporte au fait que les travailleurs syndiqués dans une entreprise panaméenne de moins de deux ans d'âge sont restreints dans leur capacité de faire la grève. Sous le code du travail du Panama, les travailleurs embauchés dans de nouvelles entreprises n'ont pas le droit de négocier collectivement avec le patronat. À cet égard, Levin a déclaré que les raisons invoquées par les travailleurs dans ce type d'entreprises sont justement liées aux difficultés de négocier collectivement. Le troisième problème est lié à l'impossibilité pour les travailleurs embauchés temporairement ou sur la base de « sous-contrats » de s'associer et de négocier collectivement avec le patronat.

Enfin, en plus des problèmes soulevés par Levin, il existerait un autre problème. Il s'agit des contrats à court-terme et/ou saisonniers. Ce genre de contrats place le travailleur dans une situation d'instabilité, en ce qu'il se retrouve complètement à la merci de son employeur. Le travailleur doit constamment compter sur un renouvellement de son contrat pour continuer à travailler et n'ose pas se syndiquer par crainte de perdre son emploi.

Source: « Panama Will Have To Change Labor Laws Before Congress Passes FTA », *Inside US Trade*, April 10, 2009 - Vol. 27, No. 1, p. 5.

L'ATPDEA pour le Paraguay

Les présidents des Comités sur les relations extérieures du Sénat (John Kerry) et de la Chambre basse (Howard Berman) viennent de présenter deux législations quasi-identiques pour que le Paraguay soit couvert par le régime commercial préférentiel des Andes, mieux connu sous l'appellation ATPDEA (*Andean Trade Preference and Drug Eradication Act*). Les deux législations — H.R. 1837 (Chambre basse) et S. 780 (Sénat) — furent votées après que le Panama ait retiré ses objections à l'idée que les États-Unis puissent s'affranchir des règles de l'OMC pour opérer trois de ses régimes commerciaux, dont l'ATPDEA. Le Paraguay a retiré ses objections en promettant l'ouverture d'un nouveau dialogue avec les États-Unis. La Chambre basse a déclaré que les législations n'auraient pas été proposées si le Paraguay n'avait pas retiré ses objections, mais qu'elles (législations) ne constituaient pas un « compris » entre les deux pays. La Maison Blanche pour sa part, n'a pas encore émis de



Chronique commerciale américaine

Bulletin d'information, 14 avril 2009

commentaires sur cette nouvelle action législative, mais il y a de faibles chances qu'elle s'y oppose.

À la Chambre basse, la législation fut proposée par Eliot Engel, le président du sous-comité pour les affaires ouest-hémisphériques. D'ailleurs, une rencontre entre Engel et le Président du Paraguay, Fernando Lugo, est prévue lors du prochain Sommet des Amériques du 17 au 19 avril prochain. Les deux hommes auraient déjà discuté de la législation en novembre dernier. Engel a déclaré que cette législation sert une double cause : 1) réduire la pauvreté dans le deuxième plus pauvre pays d'Amérique Latine par la création d'emplois; 2) renforcer les relations commerciales entre les deux pays par l'augmentation des échanges.

Au Sénat, la législation fut proposée par Bill Nelson (D-FL), membre du Comité pour les Finances. Nelson a déclaré que cette législation permettra de lutter contre le narcotrafic, car l'ATPDEA requiert la coopération des bénéficiaires du régime dans la guerre que mènent les États-Unis contre la « drogue ». Nelson a aussi déclaré que le partenariat avec le Paraguay est non seulement dans l'intérêt économique des États-Unis, mais également dans leur intérêt plus large de promotion de la démocratie et de la prospérité (*freedom capitalism*).

Source: « Foreign Policy Chairmen Back More Trade Benefits For Paraguay », *Inside US Trade*, April 10, 2009 - Vol. 27, No. 1, p.13.

Chronique commerciale américaine

Ce bulletin est réalisé par le Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation

Direction scientifique : Christian Deblock

Recherche et Rédaction : Guillaume Mascotto

Pour nous joindre : +1 (514) 987-3000 #3910 - <http://www.ceim.uqam.ca> - ceim@uqam.ca

